

# Gestion de la biodiversité/ Trois questions au secrétaire exécutif de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN)...

## ...Pr Lee White: "Les zones humides sont indispensables pour notre survie"

Propos recueillis par J.M  
Libreville/Gabon

**La communauté internationale a célébré dernièrement la Journée mondiale des zones humides. Quel est le plan d'action mis en place par l'ANPN pour la gestion des sites que compte notre pays?**

**Lee White :** Le Gabon a quatre parcs nationaux qui sont également des zones humides de renommée internationale. Il s'agit d'Akanda, de Pongara, de Birougou et de Loango. Nous avons cinq autres zones humides : l'Ivindo, les cascades de Mboundou-Badouma, et Wonga-Wongue qui est la réserve présidentielle. Nous avons le Bas-Ogooué qui est un site Ramsar avec 8.000 km<sup>2</sup>. Ce qui est important dans la gestion des sites Ramsar, ce sont des zones réservées à la gestion participative, durable par rapport aux parcs nationaux dont l'action repose sur la lutte anti braconnage. Dans ces sites à double programme, nous avons le devoir de concilier la gestion rationnelle de la biodiversité et le développement durable.

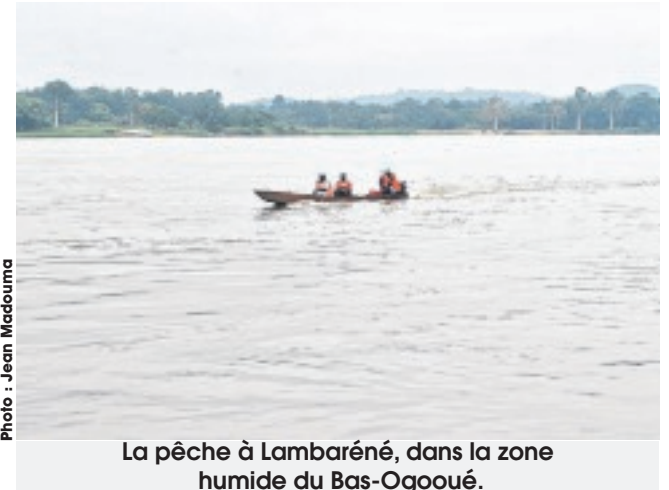
**Quel est le rôle des zones humides pour le Gabon ?**

- Les zones humides jouent un rôle important pour notre économie. Par exemple, les barrages de Kingué et Tchimbélé produisent 10 milliards de francs CFA par an pour la production d'électricité. Si on n'avait pas un parc dans cette zone, l'érosion du sol due aux autres activités humaines devrait réduire la production d'électricité par l'effet d'accumulation des débris, et provoquerait le manque d'eau aux installations. Partant de cette expérience, dans chaque zone humide, on est en train d'estimer la valeur économique. D'une manière générale, les



Le SG de l'ANPN, Pr Lee White.

Photo : Jean Madouma/ L'Union



La pêche à Lambaréné, dans la zone humide du Bas-Ogooué.

Photo : Jean Madouma

zones humides sont indispensables pour notre survie. Pour ce siècle, on prédit que l'eau est un atout. Avec les changements climatiques, les ressources en eau deviennent de l'or, prochain moteur de l'économie. On a la chance au Gabon d'avoir beaucoup d'eau. Nos zones humides sont des ressources en eau, en biodiversité, créatrices d'emplois durables et de lutte contre les changements climatiques. Cependant, on a un problème avec le mercure que les orpailleurs utilisent pour exploiter l'or à petite échelle. Avec de plus en plus de concentration de mercure, dans nos zones humides, c'est une menace pour la biodiversité. En partenariat avec la direction générale de l'Environnement et de la protection de la nature, nous sommes en train de quantifier et d'arrêter ces menaces. Un pays sans zones humides bien gérées est un pays malade.

**Dans la province de l'Estuaire, nous assistons à la dé-**

**gradation des mangroves due à l'urbanisation anarchique. Quels sont les moyens mis en place pour réduire la pression humaine sur cet écosystème qui joue un rôle important dans la gestion de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques ?**

- C'est un constat que nous faisons tous. On essaye d'attirer l'attention des décideurs politiques. Toutes les installations dans les zones de mangroves sont illégales, parce que les mangroves font partie du domaine public de l'Etat. L'ANUTTC (Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre, ndlr), le Cadastre, la mairie doivent être durs face aux destructeurs des mangroves. Ils devraient expliquer à ces personnes le bien-fondé de cet écosystème; mais aussi expulser les gens de ces zones. Avec la montée des eaux des océans, les personnes qui détruisent les mangroves devraient comprendre que dans dix ou vingt ans, cela va provoquer des inondations.



### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Appel d'offres N°002/DPADA/CA-ETE  
Source de financement : CNSS

#### I/ OBJET

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale lance un appel d'offres pour l'électrification des logements de la CNSS sis à Okolassi.

#### II/ PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du Décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

#### III/ CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

#### IV/ RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres (cahiers de charges) est à retirer à l'adresse ci-dessous contre paiement à la caisse du Siège Social d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA (Trois cent mille francs).

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES ACHATS  
DIVISION ACHATS et APPROVISIONNEMENTS  
Sise à l'immeuble la Méridienne, en face du Méridien RE-NDAMA (2<sup>e</sup> étage)  
BP : 134 – Tel : 01 79 12 00 Fax : 01 74 64 25  
[www.cnss.ga](http://www.cnss.ga)

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse suivante :

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES ACHATS  
DIVISION DES ETUDES ET DU CONTROLE  
Sise à l'immeuble la Méridienne, en face du Méridien RE-NDAMA  
BP : 134 – Tel : 01 79 12 00 Fax : 01 74 64 25  
[www.cnss.ga](http://www.cnss.ga)

#### V/ CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du dossier d'Appel d'Offres.

#### VI/ DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées au plus tard **le 12 mars 2019 à 15 heures** au Secrétariat du Directeur Général, sis au 7<sup>e</sup> étage de l'immeuble du Siège.

Au terme de la procédure d'appel d'offres ; une fois retenue, l'entreprise adjudicataire ou le soumissionnaire retenu s'engage de façon irrévocable à signer le contrat, sauf cas de force majeure.

#### VII/ OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui seront présents **le 22 mars 2019 à 10H** à la salle de réunion de la Direction des Systèmes de l'Information (sise au Siège Social, au rez-de-chaussée).

Le Directeur Général  
  
Dr. Nicole ASSELE



Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. : 134 Libreville - Gabon  
Tel : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 74 64 25 • Centre d'appels : 1432  
[www.cnss.ga](http://www.cnss.ga) • facebook : cassinationaledesecuritesocialegabon